Fr c 3
22865
Case
FRC
21969

L'AFFREUX RÉVEIL.

A l'Ami du Peuple.

Le 29 Août 1790.

Vous ne l'aviez que trop prévu, monsieur; nous touchons au moment de notre ruine, si les gardes nationaux ne rentrent enfin en eux-mêmes, pour se souvenir qu'ils sont citoyens, et si le peuple ne retrouve son énergie du 14 juillet.

Les ennemis de la révolution ont levé le masque, ils se croient sûrs de leur triomphe, ils parlent en vainqueurs. Jugez-en à ce discours tenu hier soir à une table où quelques royalistes, enragés, faisoient éclatter une insolente joie. Je refuserois de le croire, si je ne l'avois oui de mes deux oreilles: « Graces au ciel, les choses » vont rentrer dans l'ordre, ou le sang coulera » à grands flots. Mais nous sommes bons, nous » voulons l'épargner. S'il y a moyen; nous ca» pitulerons: voici notre plan ». Nous offrons de payer toutes les dettes de l'état. Les fonds de deux milliards sont faits en Hollande et en Angleterre; ceux de deux autres milliards cinq-cents millions, seront faits sous six mois. Nous demandons en retour, que les choses soient remises sur le pied où elles étoient à l'ouverture des états généraux. Il ne sera plus question d'assemblée nationale; le roi, chef absolu de la nation, en sera le législateur suprême: la noblesse sera réintégrée dans ses privileges, le clergé rentrera dans ses biens, les parlemens seront rapellés, la finance sera maintenue, le

THE NEWBERRY LIBRARY

gouvernement corrigera les abus, et le peuple aura des assemblées provinciales.

Une amnistie pléniere sera publiée dans tout le royaume, mais on nous livrera six têtes du côté gauche, et tous les écrivains incendiaires.

Voilà, messieurs, la médaille : en voici le revers. Si vous refusez, trois cents mille hommes prêts à entrer en campagne, nous feront raison de vous : ils vous asserviront et riveront vos fers ; c'est le droit de la guere, c'est le droit du vainqueur. Signé un membre du club des Jacobins.

A l'Auteur.

Du 31 Août 1790.

J'étois assis hier soir aux Thuilleries, fort proches de deux nouvellistes qui s'entretenoient des menées atroces des officiers de la garnison de Nanci, de l'affreuse démence du comité militaire, de l'aveugle fureur de l'assemblée nationale ; et j'entendis très-distinctement l'un d'eux qui disoit : » Mon ami ! La fusée est prête à q se dévider ; vous entendrez dire sous quinze » jours, que Necker et la Tour-du-Pin, ces » deux coquins fieffés, ont pris la fuite pour » aller à Metz, où Bouillé les attend. --- Cela » est-il croyable ? --» Oh ! trés-croyable, et je » puis vous dire entre nous que je tiens cette » nouvelle du général » Un grouppe qui se formoit à quelques pas, attira mes nouvellistes, et je restai sur ma chaise à réfléchir tristement sur notre cruelle position. Je me appellerai avec douleur qu'il y a longtemp que vous nous annonoez cet événement comme inévitable, de même que la fugue de la famille royale. Je le sens trop, monsieur, nos ministres nous échap-

peront : l'orage terrible qui se prépare en Lorraine, doit amener leur chûte nécessairement : mais je ne saurois me figurer, que le général, futé et dissimulé comme il l'est, ait pu faire cette confidence et commettre une pareille indiscrétion : car il n'ignore pas qu'il nous répondroit sur sa tête et de la fuite de la famille royale et de celle des ministres. Dieu le préserve de nous trahir, la garde nationale peut bien sommeiller encore quelques momens, quoiqu'une très-grande partie ait déja commencé à se réveiller. Mais à l'instant où elle ouvrira les yeux, c'en est fait de lui, à moins qu'il n'eut déja cherché son salut dans la fuite.

Quoiqu'il en soit : le ton affirmatif avec lequel cette nouvelle fut donnée, m'imposa l'obligation de vous la faire passer : je croirois mériter de sanglans reproches si j'avois négligé une seule fois d'engager les citoyens à se tenir sur leur garde.

Signé A. B. . . . Citoyens du district des Prémontrés.

Ces nouvelles n'étoient que les avans-coureurs de l'horribles catastrophes : en voici le prélude.

Dans la séance d'hier on a donné lecture de cette lettre du ministre de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT,

Je crois n'avoir rien à ajouter à la lettre de M. de Bouillé, sur les circonstances malheureuses de la rébellion de la garnison de Nancy ; je desire pour le salut de la patrie ; je fais des vœux pour que l'assemblé veuille bien adopter les disposition de ce commandant.

Le Tartufe !

Lettre du sieur de Bouillé.

J'ai l'honneur de vous informer que le régiment de Château-vieux persiste dans son insubordination ; qu'il s'est porté aux derniers excès ; que les régimens du roi et de Mestre-de-Camp se sont réunis à lui.

Une partie des gardes nationales et du peuple s'y est jointe, l'autre partie des citoyens est menacée des plus cruelles catastrophes. La municipalité et le directoire se trouvent dans la plus triste situation ; les habitans courent la campagne et portent l'arme par-tout ; hier la garnison a pris les les armes ; M. de Maiseigne apris la fuite, il a été poursuivi par cent cavaliers, de Mestre-de-Camp ; les carabiniers de Lunéville sont venus à son secours, le combat s'est engagé, un grand nombre a été tué, le reste est dans les prisons de Lunéville M. de Noue, commandant de la place a été saisi par les rébelles et jetté dans un cachot ; un aide-de-camp de M. de la Fayette a subi le même sort. Demain toutes les gardes nationales et les forces du département seront rassemblées au nombre de quinse mille hommes, 28 pieces de canons ; j'emploierai tous les moyens possibles pour rétablir le calme et la tranquilité, épargner le sang. Je crains que la municipalité de Nancy ne se refuse à ses dispositions ; je croirois qu'il serait à propos que je fusse accompagné de deux députés de l'assemblée.

Extrait du procès-verbal des officiers municipaux de Nancy.

Du dimanche 29, quatre heures du matin.

Nous sommes dans la position la plus cruelle : nous n'ignorons point les dangers qui menacent nos têtes ; mais semblables aux vieillards du capitole nous sommes résolus de périr dans nos chaires curiales. Dans ce moment toute la garnison de Nancy, au nombre de plus de trois mille hommes est aux mains avec les carabiniers de Lunéville. La municipalité a pris tous les moyens pour ramener le régiment suisse. Rien n'a réussi.

La lecture de ces pièces a été faite par le sieur Emery, qui a conclu par un projet de décret tendant à approuver

la conduite du sieur Bouillé, à s'en rapporter aux mesures qu'il a prises, et à supplier le roi de donner de nouveaux ordres pour le rassemblement des forces et la réduction des régimens rébelles.

Un député a fait un long discours pour disculper la municipalité de Nancy.

Riquetti l'ainé a observé que l'opinant s'écartoit entierement de la question; que cette municipalité n'avoit point été inculpée, et qu'il falloit revenir à la motion qui avoit été faite d'entendre les députés de la garde nationale de Nancy.

L'opinion mise aux voix a été adoptée unanimement; ils ont été entendus. Ils exposent dans leurs discours toutes les menées sourdes; toutes les trames que l'on a ourdies pour soulever les soldats, la sévérité avec laquelle on les a traités, les fauy rapports qui ont été présentés à l'assemblée pour suspendre le décret rigoureux rendu contre la garnison. La conduite dure et impérieuse de l'officier général qui, aulieu d'employer les voies de de conciliation, n'a usé que de plus grande sévérité traitant les soldats de brigands; ils ont conclu enfin que la douceur et la modération pourroient encore rétablir la tranquillité et la paix.

Le comité militaire, sur l'exposé des faits, a proposé le projet suivant:

» L'assemblée nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre de M. Bouillé, et le rapport de son comité militaire, déclare que sa confiance est entiere dans la sagesse des mesures prises par le roi, pour réduire la garnison de Nanci.

Qu'elle approuvera la conduite de M. de Bouillé, dans tout ce qui sera fait conformément aux décrets du 6 et du 16 août.

Que toutes personnes qui se joindront aux rebelles, seront poursuivies comme eux par le ministere public et la force réduits par,

Que le roi sera supplié d'ordonner aux corps administratifs de concourir, avec M. de Bouillé, au rétablissement de l'ordre public ».

Le projet a été combattu par MM. Biauzat, Gouttes, Roberspierre et Barnave; ils ont proposé d'employer les voies de douceur avant de recourir à la force; et il a été décrété, « Qu'il seroit dressé une proclamation, laquelle » portée par deux commissaires, seroit publiée aux régi-

» mens rebelles, et s'ils persistoient, alors le général dé-
» ploieroit contre eux toutes les forces de la nation ».

Adresse aux François.

La voilà donc arrivée cette horrible catastrophe que je vous ai présagée depuis si longtemps, suite inévitable de votre imprévoyance et de votre aveugle sécurité; les voilà donc ces ennemis atroces de votre liberté, votre repos, votre bonheur, parvenus, à force de ruses, de mensonges, d'impostures, de perfidies, d'atrocités, à soulever les citoyens contre les citoyens, à mettre aux prises, entr'eux, les soldats de la patrie, et pousser ses enfans à s'entregorger.

Où courez-vous téméraires, réprimez vos transports insensés, et jettez un instant les yeux sur l'abyme que vos infideles mandataires ont creusé sous vos pas, l'abyme où ils vont vous précipiter; barbares, ces hommes que vous allez massacrer sont vos freres, ils sont innocens, ils sont opprimés. Ce que vous avez fait le 14 juillet, ils le font aujourd'hui, ils s'opposent à leurs oppresseurs; les punirez vous de suivre votre exemple, et de repousser leurs tyrans.

Non, rien n'égale les forfaits de la municipalité, du commandant, et des officiers de la garnison de Nanci, si ce n'est l'aveugle fureur du comité militaire, qui a fabriqué les horribles décrets, et la légéreté de l'assemblée nationale qui les a lancés, sur la parole de quelques délateurs flétris, sans vouloir écouter les plaintes des malheureux opprimés, sans songer à vérifier les faits; actes multipliés de démence qui les ont mis sous le fer des assasins; des actes de démence? Ah! dites plutôt des actes de scélératesse, dignes du dernier supplice, puisqu'ils ne peuvent pas être punis des petites

maisons ; car, les réclamations de ces infortunés ont été adressées au législateur. Quelques fideles orateurs les ont fait entendre, et les députés de Nanci ne viennent-ils pas de dévoiler à ses yeux les honteuses trames ourdies par les officiers, pour soulever les soldats ; la dûreté avec laquelle les a traités le commandant, les injustices qu'ils ont souffertes, les faux rapports qui ont été faits et aux comités et à l'assemblée, pour en arracher les funestes décrets : mais au-lieu de revenir sur ses pas, de reconnoître son erreur, de révoquer ses arrêts, et de poursuivre le châtiment des chefs indignes de commander, elle abandonne barbarement les subalternes au pouvoir exécutif, et se déclare approbatrice de tous les assassinats des satellites affidés de la cour.

Juste ciel ! tous mes sens se révoltent, et l'indignation serre mon cœur. Lâches citoyens ! verrez-vous donc en silence accabler vos freres ? Resterez-vous donc immobiles, quand des légions d'assassins vont les égorger. Oui, les soldats de la garnison de Nanci sont innocens ; ils sont opprimés, ils résistent à la tyrannie ; ils en ont le droit, leurs chefs sont seuls coupables, c'est sur eux que doivent tomber vos coups : l'assemblée nationale elle-même, par le vice de sa composition, par la dépravation de la plus grande partie de ses membres, par les décrets injustes, vexatoires et tyranniques qu'on lui arrache journellement, ne mérite plus votre confiance.

Citoyens trop confians ! Apprenez donc enfin à connoître ces prétendus peres de la patrie, devant lesquels vous fléchissez le genouil, et que vos égards soient réglés sur leur démérite. Voici leurs comités de constitution, des finances, des

rapports, des recherches; leurs comités militaire et diplomatique se prostituer au prince, et lui vendre les droits et les intérêts de la nation, la liberté, l'honneur et la vie même des citoyens. Et l'auguste assemblée (à une quinzaine de patriotes près, et à une centaine d'hommes honnêtes.) qu'est-elle, qu'un assemblage hideux d'hommes de boue, de prélats hypocrites et impudiques, de courtisans menteurs, dissipateurs, insolens et rampans, de jugeurs ignares, iniques et assassins; de praticiens vils et frippons? Qu'es-t elle, qu'une bande d'ennemis de la révolution, de conjurés, de traîtres et conspirateurs? Ce sont ces misérables ennemis de la liberté, par état, par principes, que vous avez la stupidité de regarder comme les représentans de la nation dont ils sont les mortels ennemis. Ce sont ces hommes que vous regardez comme le législateur, et dont vous avez la folie de respecter les décrets.

Ah! Foulez, foulez aux pieds ceux qu'ils viennent de lancer pour allumer la guerre civile: invitez, sans délai, les provinces à nommer d'autres députés, qu'ils soient dignes de leur confiance; installez-les dans le sénat, et chassez-en avec ignominie ceux qui en souillent actuellement les siéges. Mais avant tout, volez au secours de vos freres; dessillez les yeux aux soldats citoyens; invitez tous les suisses à soutenir leurs compatriotes, désarmez les satellites allemands, qui vont égorger vos concitoyens; arrêtez leurs chefs, et que la hache vengeresse les immole enfin sur l'autel de la liberté.

MARAT, *l'Ami du Peuple.*

De l'imprimerie de MARAT.